Éthique & professionnalisme en Sonologie



Loi 21

→ La psychothérapie est un traitement psychologique pour un trouble mental, pour des perturbations comportementales ou pour tout autre problème entraînant une souffrance ou une détresse psychologique qui a pour but de favoriser chez le client des changements significatifs dans son fonctionnement cognitif, émotionnel ou comportemental, dans son système interpersonnel, dans sa personnalité ou dans son état de santé.

Loi médicale

- → Loi 21 But = protéger le public
- ♦ Ordre des Psychologues du Québec, chargé par le Collège des Médecins pour surveiller son application.

Mots interdits

- ♦ Voir DSM5
- → Loi 21 = Domaine réservé
- ♦ Anxiété
- ♦ Dépression
- ♦ Phobie
- * Mots Réservés médecine, psychologie, psychothérapie

La Sonologie

- → La Sonothérapie
- → Le Toucher par les sons ®
- ♦ Le massage sonore

Pratique – Cadre légal

- * En aucun cas la sonologie ou sonothérapie ne vise à se substituer ou à remplacer, de quelque manière que ce soit, toute autre démarche de consultation en psychologie, psychothérapie ou médecine. Les rencontres individuelles ne remplacent en aucun cas l'avis et les services d'un médecin.
- ♦ En aucun cas la sonologie ou sonothérapie ne consiste à poser un acte médical ou diagnostic réservé aux praticiens de la médecine allopathique au sens du Code des Professions, ni n'incite à le faire.
- La pratique des séances individuelles de sonologie ou sonothérapie, tel qu'enseignée au sein du centre MedSon, ont donc des champs d'expertises et d'actions totalement différents de ceux des professionnels de la santé (médecin, psychologue, psychothérapeute, etc.).
- Le sonothérapeute ne suggère en aucun cas de cesser une médication, des traitements allopathiques et aides psychologiques.

Pratique – Cadre légal

- ♦ La sonothérapie ne soigne ni ne guérit aucune maladie.
- ♦ La sonothérapie n'établit aucun diagnostic.
- La sonothérapie est une thérapie d'accompagnement qui vise au bien-être, à la relaxation, au soulagement du stress, à la libération de tensions, grâce à l'utilisation, au cours de séances individuelles ou collectives, de différents outils d'harmonisation, comprenant, l'usage de la voix, de la musique, des diapasons thérapeutiques, des bols tibétains ou autres instruments, accompagnés ou non de chromothérapie, d'aromathérapie et de lithothérapie.

Les mots

♦ Thérapeute/Thérapie :

peuvent être utilisés mais leur emploi n'est pas « conseillé »

(selon Sylvie Lefebvre, avocate RITMA).

Les mots

- * Accompagnement, Soutien, Transformation, Équilibre,
- ♦ Mieux-être, Bien-être,
- ♦ Optimiser, Accompagner, Libérer
- ♦ Séance, Processus, Soulager, dissoudre le stress,
- Développement (du bien-être), Apporter du soutien,
- ♦ Libérer les inconforts, Rééquilibrer
- ♦ Relaxer, Harmoniser
- ♦ Aimer, Être au service

Le Toucher par les Sons®



ritma.ca medson.net